

## Qu'est-ce que la rupture du contrat de travail pour faute grave ?

Mise à jour : Mercredi 14 août 2024

Région wallonne • Région de Bruxelles-Capitale • Région flamande

---

La rupture du contrat de travail pour faute grave est une rupture **immédiate** du contrat **sans préavis ni indemnité**.

Elle peut être invoquée par l'**employeur** et par le **travailleur** lorsqu'une faute rend **définitivement et immédiatement impossible** la poursuite de la **relation de travail**.

Dans la pratique, elle est plus souvent invoquée par l'employeur car c'est risqué et difficile à prouver pour le travailleur.

Elle peut être invoquée dans **tous** les types de **contrats de travail** : CDI, CDD, contrat de remplacement, contrat de stage, etc.

Il faut être très **prudent** avant d'invoquer la faute grave, car il y a des règles très précises à respecter : délais, preuve de la faute grave, etc.

Au final, en cas de contestation, c'est le **tribunal du travail** qui décide s'il y a un motif grave qui permet la rupture immédiate du contrat de travail.

Pour plus d'informations, voyez le site du [SPF Emploi, Travail et Concertation sociale](#).

### Pour plus d'informations vous pouvez consulter :

#### Les références légales

[Article 35 de la loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail.](#)

#### Les documents types

[Schéma explicatif - Rupture du contrat de travail pour faute grave](#)

